

## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025**

Le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du SIMAJE, collectivité de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT modifiés par la Loi NOTRe du 07/08/2015). D'autre part, le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication, de transmission et le contenu du rapport qui est présenté à l'assemblée délibérante.

Il doit avoir lieu dans un délai de dix semaines maximum précédant l'examen du budget. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière à adopter.

**Les principales ressources du SIMAJE reposant sur les cotisations des communes membres, il est intéressant d'analyser l'environnement économique qui impacteront les finances communales en 2025.**

## **LE CONTEXTE LEGISLATIF 2025**

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal.

Le gouvernement ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

Le projet de loi de finances 2025 a enfin été adopté le 5 février par l'assemblée nationale et le 6 février par le Sénat.

La croissance de 1,1 % en 2024, est prévue à 0,9% en 2025.

L'inflation de 4,9 % en 2023 a décéléré progressivement pour passer à 2% en 2024 avec une estimation de 1,6 % pour 2025.

L'objectif de déficit public est de 5,4% au PIB en 2025 après un dérapage de 6,1% en 2024 pour arriver en 2029 au seuil de 3% demandé par les institutions européennes.

La part de la dette publique représente 115,5% du PIB, le déficit de l'Etat s'élève à 139 Md €.

Nous citerons ci-après les principales dispositions financières et fiscales de la loi de Finances impactant les collectivités locales :

- Les concours financiers de l'Etat :

Finalement, le taux du FCTVA sera maintenu à 16,404% et non pas réduit comme prévu initialement.

La DGF sera abondée de 150 M€ par prélèvement sur la DSIL afin de financer les dotations de péréquation. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

Le fonds vert instauré en 2023 est en baisse, il devrait passer à 1 145 M€ contre 2,5 Md€ en 2024.

- Les dispositions fiscales :

Le « fonds de précaution » initialement prévu est remis en cause au profit d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) d'1 Md € dont 500 M€ pour les communes.

Les communes bénéficiaires de la DSU et la DSR seront exemptées de cette disposition.

La revalorisation des bases fiscales devrait atteindre 1,7% contre 3,8% en 2024 du fait de la baisse de l'inflation.

La règle de lien entre les taux de la taxe foncière sur le foncier bâti (TFPB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est supprimée.

- Les autres mesures :

Le Compte Financier Unique (CFU) qui compile en un seul document budgétaire les résultats d'un exercice sera obligatoire en 2026. Cette disposition avait déjà été évoquée du fait du changement de référentiel budgétaire et comptable M57.

Le compte administratif 2024 comportera une annexe obligatoire rendant compte de l'impact du budget pour la transition écologique sur les dépenses d'investissement cette année.

### **LE CONTEXTE LOCAL**

Une légère baisse des effectifs est notée sur les écoles du SIMAJE sur l'année scolaire 2024/2025. En effet, si on compare les effectifs des deux rentrées scolaires à la même date, en septembre 2023, 1 113 élèves et en septembre 2024, 1 079, soit 34 de moins.

Les contributions des communes étant quant à elles figées depuis 2018, le SIMAJE a pu dégager un excédent de fonctionnement de 2 940 858,35€ que nous retrouverons dans le résultat de l'exercice 2024.

L'exercice 2024 enregistre un résultat de fonctionnement de 319 929,46 € en diminution par rapport à 2023.

Des investissements sur les écoles se sont poursuivis en 2024 et les travaux du multi accueil 59 places et de la cuisine centrale ont pu commencer.

L'exercice 2024 se termine avec un excédent d'investissement de 185 824,32 €.

Les excédents capitalisés seront nécessaires pour autofinancer à compter de 2025 et les années suivantes les projets du multi accueil et de la cuisine centrale.

### **LES RESULTATS 2024**

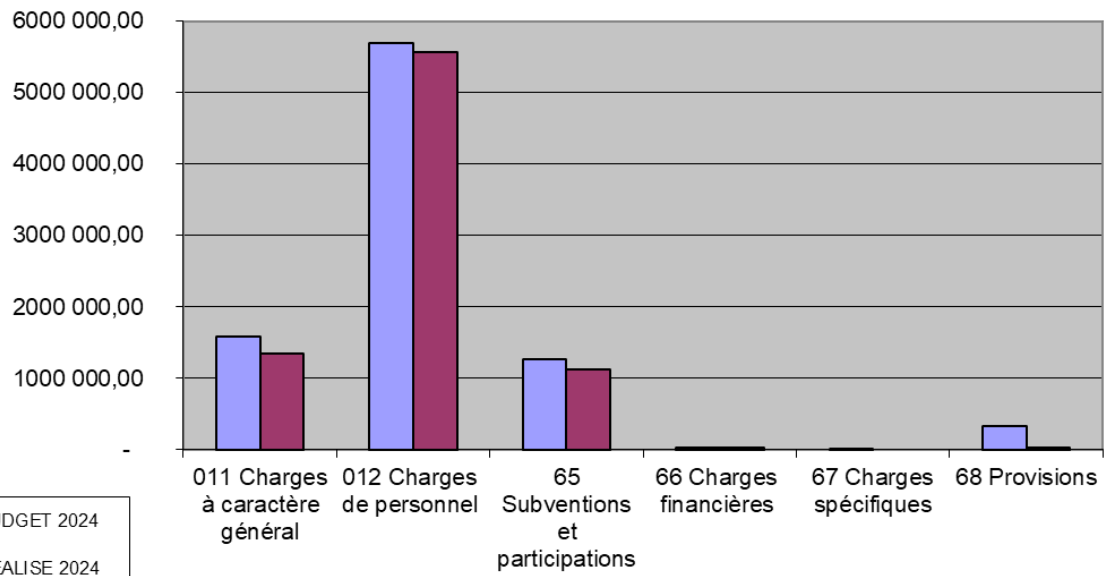
*(ces résultats sont donnés à titre provisoire sur la base des éléments connus à ce jour, ils sont susceptibles d'être modifiés tant que l'exercice 2024 n'est pas clôturé)*

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres dépenses	BUDGET 2024	REALISE 2024	Chapitres Recettes	BUDGET 2024	REALISE 2024
011 Charges à caractère général	1 585 000,00	1 340 699,97	013 Atténuations de charges	63 500,00	30 285,47
012 Charges de personnel	5 700 000,00	5 573 363,50	70 Produits des services	305 500,00	366 538,20
65 Subventions et participations	1 266 820,00	1 128 112,40	74 Dotations et Participations	8 266 813,40	8 151 844,77
66 Charges financières	34 000,00	33 856,49	75 Revenus des immeubles	15 008,25	38 784,92
67 Charges spécifiques	400,00				
68 Provisions	335 000,00	27 075,00			
<b>Total Opérations réelles</b>	<b>8 921 220,00</b>	<b>8 103 107,36</b>	<b>Total Opérations réelles</b>	<b>8 650 821,65</b>	<b>8 587 453,36</b>
Amortissements	185 000,00	171 988,54	Travaux reprise de subvention	7 580,00	7 572,00
virt à la section investissement	2 493 040,00		Excédent reporté 2023	2 940 858,35	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 599 260,00</b>	<b>8 275 095,90</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 599 260,00</b>	<b>8 595 025,36</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024</b>					<b>319 929,46</b>
<b>RÉSULTAT AVEC EXCÉDENT REPORTE DE 2023</b>					<b>3 260 787,81</b>

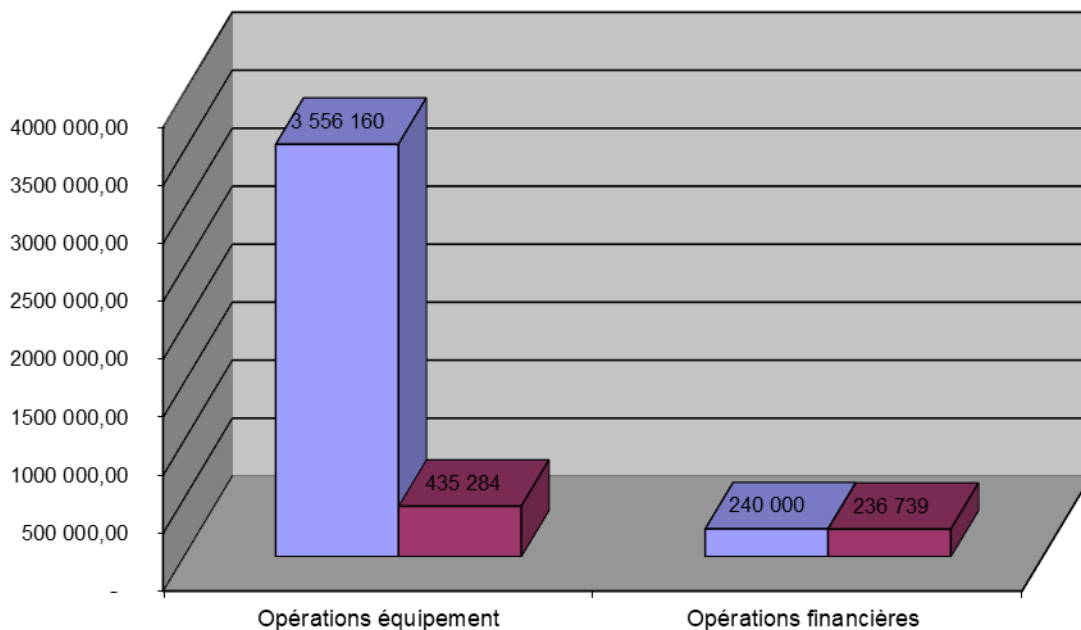


## EXECUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024



## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BUDGET 2024	REALISE 2024	RECETTES	BUDGET 2024	REALISE 2024
Opérations équipement	3 556 160,00	435 284,36	Subventions	435 180,00	2 914,56
Opérations financières	240 000,00	236 738,69	Fctva 2022	91 154,00	91 150,27
Intégrations	50 000,00	2 904,64	Intégrations	50 000,00	2 904,64
Reprise de subventions	7 580,00	7 572,00	Amortissements	185 000,00	171 988,54
			Affectation résultat 2023	350 047,87	350 047,87
			Virt section de fonctionnement	2 493 040,00	
<b>Total</b>	<b>3 853 740,00</b>	<b>682 499,69</b>	<b>Total</b>	<b>3 604 421,87</b>	<b>619 005,88</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>373 882,00</b>	<b>Restes à réaliser</b>		
			<b>Excédent reporté</b>	<b>249 318,13</b>	
<b>Résultat d'investissement définitif</b>		<b>- 188 057,68</b>		<b>3 853 740,00 €</b>	

**EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024**

■ BUDGET 2024 ■ REALISE 2024

**EPARGNE BRUTE**

L'épargne brute est estimée à 511 421 €.

**Le niveau d'épargne nette de l'exercice 2024 est estimé à 274 682,31 €.**

Pour rappel, l'Epargne nette = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement - Remboursement du Capital de la Dette de l'exercice.

Elle mesure la capacité pour la collectivité à autofinancer ses investissements.

**FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
011 - Charges à caractère général	1 273 973	1 320 671	1 585 000	1 340 700	1 697 300
012 - Charges de personnel	5 314 304	5 415 827	5 700 000	5 573 364	5 750 000
65 - Autres charges de gestion courante	1 118 317	1 118 840	1 266 820	1 128 112	1 261 460
66 - Charges financières	36 541	33 416	34 000	33 856	100 000
67 - Charges spécifiques	96	-	400		9 400
68 - Provisions			335 000	27 075	159 000
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 743 231</b>	<b>7 888 754</b>	<b>8 921 220</b>	<b>8 103 107</b>	<b>8 977 160</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
013 - Atténuations de charges	144 685	71 768	63 500	30 285	28 000
70 - Produits des services	588 351	707 447	305 500	366 538	347 000
74 - Dotations et participations	7 623 444	7 968 497	8 266 813	8 151 845	8 038 400
75 - Autres produits de gestion courante	8 398	13 367	15 008	38 785	23 800
77 - Produits exceptionnels	4 136	15 144	-	-	-
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 369 014</b>	<b>8 776 223</b>	<b>8 650 821</b>	<b>8 587 453</b>	<b>8 437 200</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
Opérations d'équipement	560 299	408 506	3 556 160	435 284	6 226 484
Opérations financières	234 960	237 486	240 000	236 739	248 000
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>795 259</b>	<b>645 992</b>	<b>3 796 160</b>	<b>672 023</b>	<b>6 474 484</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
Subventions	154 295	77 561	435 180	2 915	1 709 400
Fctva sur N-2	86 725	57 680	91 154	91 150	58 430
Emprunts	-	-	-	-	1 800 000
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>241 020</b>	<b>135 241</b>	<b>526 334</b>	<b>94 065</b>	<b>3 567 830</b>

## LES ORIENTATIONS 2025

**Un budget de fonctionnement en légère augmentation par rapport au budget voté en 2024 (+1%).**

*Les montants estimés du budget 2025 sont donnés à titre indicatif et pourraient faire l'objet de modifications d'ici le vote du budget si nécessaire sans modifier de manière significative les grandes masses et les équilibres financiers.*

### I - FONCTIONNEMENT

**LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à 8,9 M € dont :**

**Les charges à caractère général estimées à 1 697 300 €**

BP 2023	RÉALISÉ 2023	BP 2024	RÉALISÉ 2024	Prévisionnel 2025
1 601 040 €	1 320 671 €	1 585 000€	1 340 700 €	1 697 300€

**Les frais d'administration** comprennent les frais de fonctionnement de la structure : fournitures de bureau, assurances, frais d'insertion liés aux marchés publics, documentation, frais d'affranchissement.

Une enveloppe prévisionnelle de 40 000 € est également prévue pour les assurances Dommages ouvrage et tous risques chantier pour les travaux du multi accueil.

Une enveloppe de 69 060 € est prévue pour les dépenses informatiques : dépenses de petit équipement, maintenance, location. Une convention est établie avec la ville de Lourdes qui a adhéré au Réseau des acheteurs publics (RESAH), centrale d'achat qui permet de bénéficier d'offre tarifaire. Les abonnements aux lignes de téléphonie mobiles et d'internet sont ainsi payés par la ville de Lourdes et le SIMAJE rembourse ces frais.

**Le service de prévention** : une intervention PAMAL (Prévention des Accidents et Maladies de l'Appareil Locomoteur) destinée à dépister et réduire les facteurs de risques TMS (troubles musculo-squelettiques) des ATSEM est en cours de réalisation.

**Au niveau des services techniques** le budget est estimé à 607 810 € : sont prévues des peintures dans les écoles primaires d'Honoré Auzon, Lézignan, Adé et Poueyferré.

La cour de l'école de Darrespouey doit également être réparée suite à son affaissement ainsi que les poteaux bétons de l'école primaire du Lapacca.

Des travaux à la crèche Souris verte sont planifiés aux vacances scolaires de février pour refaire le toit terrasse et le sol ainsi que les bouches de ventilation qui sont réalisées en amont.

La réparation de la terrasse de l'ancienne cuisine SOGERES est également prévue.

**Concernant le Service scolaire, péri scolaire et extrascolaire** : le budget est estimé à 882 040 €.

#### **Projets Structurants posés :**

##### **Cuisine centrale :**

Le budget du service restauration est en augmentation du fait de la mise en service prévisionnelle de la future cuisine centrale du SIMAJE en septembre 2025.

En effet une partie de la location de la cuisine de Sarsan et les charges proratisées de fonctionnement qui sont habituellement payées à année n+1 seront soldées en septembre 2025 (environ 50 000€).

De plus des crédits à hauteur de 3 000€ ont été prévus afin de faire réagir après travaux et avant la mise en service.

En 2024, la part « denrées alimentaires » s'élève à 1,73 € par repas et permet d'atteindre 28 % de produits locaux, 10 % de produits durables (labellisés) et 9 % bio.

Pour rappel, le service de restauration (confection et portage – liaison chaude) pour les 12 restaurants satellites du SIMAJE et les accueils de loisirs est assuré en régie par le personnel du syndicat sur la cuisine du lycée collègue de Sarsan. Le SIMAJE loue la cuisine au Conseil Départemental.

La mairie de Lourdes a fait valoir son droit de préemption afin d'acquérir fin 2023, l'ex cuisine centrale de la SOGERES. Des travaux sont en cours de réalisation par le SIMAJE afin de continuer à assurer en autonomie et en régie la confection des repas en liaison chaude pour les établissements scolaires et les accueils de loisirs de son territoire ; et étudier la possibilité de confectionner des repas pour les établissements d'accueil de jeunes enfants, voire le troisième âge.

### **Quelques exemples de Projets du service :**

- **Relais Petite Enfance**

En 2024, la mission de 5 analyses de pratiques par an a été mise en place avec une intervenante extérieure pour au moins 6 Assistantes maternelles par séance. En 2025, l'animatrice du Relais fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mai 2025. Le SIMAJE va donc recruter une nouvelle animatrice au 1<sup>er</sup> avril 2025.

- **Etudes surveillées**

Des études surveillées sont mises en place sur les écoles publiques élémentaires du SIMAJE sur le temps périscolaire du soir (Auzon, Lapacca, RPI Poueyferré/Loubajac). Elles sont dispensées sur du temps périscolaire soit par des enseignants volontaires de l'école concernée soit par des élèves enseignantes du mois de septembre au mois de juin chaque année. Ces professeurs sont rémunérés par le SIMAJE. Ces études se déroulent de 16h30 à 17h15. Les familles inscrivent leur enfant au préalable auprès du périscolaire de l'école ou directement au SIMAJE. Ces études fonctionnent si et seulement si, il y a au moins 5 enfants inscrits par soir et au maximum 20 enfants par étude et par soir. Ce temps n'engendre pas de participation financière supplémentaire à celui du périscolaire habituellement pratiqué. En 2024/2025, nous n'avons pas d'élèves de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation qui ont candidaté. Six enseignants sont rémunérés sur les 3 écoles concernées par les études.

- **Intervenante en anglais :**

Le SIMAJE en accord avec l'Education Nationale, a décidé de recruter une intervenante en anglais pour ouvrir les enfants à la culture et à la langue anglaise à partir du mois d'octobre 2024 et ce, jusqu'à la fin du mois de juin 2025. Cette personne agréée par l'Education Nationale, intervient à raison de 12 heures hebdomadaire sur l'écoles maternelle de Darrespouey et élémentaire d'Honoré Auzon.

- **Occitan :**

Le SIMAJE en accord avec l'Education Nationale et en cofinancement avec le Conseil Départemental conventionne avec l'association PARLEM pour ouvrir les enfants à la culture et à la langue occitane. Les écoles de Poueyferré (1 classe), St Pé de Bigorre (3 classes), Lézignan (1 classe), maternelle du Lapacca (2 classes), Ossen (1 classe), Adé (3 classes) et maternelle de Lannedarré (1 classe) en bénéficient en 2024/2025. Pour le SIMAJE, cela se solde par une augmentation de 253,50 euros, malgré une classe maternelle/primaire en moins vis-à-vis de l'année scolaire 2023/2024.

- **Petits Déjeuners :**

Le SIMAJE reconduit une année scolaire supplémentaire sa participation avec L'Education Nationale à la mise en œuvre de petits déjeuners trois jours par semaine sur le temps scolaire, soit un jour par classe par semaine sur les écoles de l'Ophite et de Lannedarré.



Les personnels du SIMAJE ont en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires. L'entretien du matériel et des locaux est assuré par l'adjoint technique.

En contrepartie, l'Education Nationale contribue, sur la base d'un forfait par élève de 1,30€, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Parallèlement à ces opérations, les actions suivantes se poursuivent en 2025 : le déploiement du Projet Educatif de Territoire (PEdT) SIMAJE, l'opération « savoir nager », l'opération « Savoir rouler » et l'opération « Gaspillage alimentaire ».

### Les charges du personnel sont estimées à 5 750 000 €

BP 2023	RÉALISE 2023	BP 2024	RÉALISE 2024	PREVISIONNEL 2025
5 600 000 €	5 415 827 €	5 700 000 €	5 573 364 €	5 750 000 €

Afin d'assurer un accueil de qualité et de lutter contre la précarisation des emplois, tout en maintenant un équilibre budgétaire, l'organisation des agents du pôle enfance a été de nouveau revue à la rentrée de septembre 2024. Nous n'avons pas renouvelé un contrat d'accroissement temporaire d'activités à 35h d'un responsable de structure. Certains départs à la retraite ou en disponibilité en 2024 ne seront pas remplacés (1 ETAPS et 1 ATSEM). La personne native d'Angleterre qui assure les interventions en anglais sur le temps scolaire a cette année encore un contrat d'accroissement temporaire d'activités à raison de 10h30 sur une durée de 9 mois. Quatre agents en 2024 au lieu de sept agents en 2023 bénéficient de contrat de vacation (surveillance pause méridienne) depuis septembre 2024.

Huit agents sont en disponibilité pour convenances personnelles.

Six agents ont pour mission principale d'assurer les remplacements des agents absents sur les fonctions d'animation, ATSEM, agents techniques. En effet, l'objectif de cette mise en place est de limiter les multiples recrutements de courte durée.

#### ➤ Mise à disposition d'agents :

- 1 agent administratif de la ville de Lourdes auprès du SIMAJE à hauteur d'1 ETP depuis le 1er août 2022, qui se poursuit sur 2025 suite au départ en disponibilité d'un agent du service administratif péri-extra scolaire.
- La Directrice de la Crèche Saint-Vincent de Paul continue à être mise à disposition du Centre hospitalier, qui rembourse sa rémunération au SIMAJE, jusqu'à l'ouverture du nouvel équipement à l'horizon 2026.
- 1 adjoint d'animation de la ville de Lourdes a également été mis à disposition du SIMAJE cet été, à hauteur de 174h15, du 8 au 26 juillet, pour l'encadrement du Sport Été Jeunes. Cette mise à disposition sera reconduite cet été.

➤ Mutualisation des services : La mutualisation des services supports entre la ville de Lourdes et le SIMAJE ainsi que d'une partie des services Propreté urbaine et Espaces verts sur des interventions spécifiques dans les écoles de Lourdes (ramassage des feuilles, tontes, tailles, élagages) a généré un reversement financier du SIMAJE à la ville à hauteur de 319 870 € en 2024. Cette mutualisation se poursuit en 2025.

**Les évolutions réglementaires impactantes sur 2024 :**

- Revalorisation des indices majorés au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : Après l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023, le faisant passer à 4,9228 €, les indices majorés des grilles statutaires ont tous été augmentés de 5 points d'indice supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Revalorisation du SMIC : Après deux revalorisations à hauteur de 1,8% au total en 2023, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai, un relèvement du SMIC à hauteur de 1,13% a été appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et un nouveau relèvement de 2% a été appliqué au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Ces augmentations successives ont entraîné les recalculs successifs des IFSE des agents en lien avec l'intégration du 13<sup>ème</sup> mois indiciaire des agents dans le régime indemnitaire.

- Le dispositif de la GIPA, Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, a été suspendu sur l'année 2024 et devrait l'être de nouveau sur 2025.

**Les évolutions réglementaires sur 2025 :**

- Mise en œuvre de la participation employeur sur la part Prévoyance, dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire : Obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le SIMAJE, après concertation de ses instances représentatives du personnel, a délibéré pour fixer cette participation à 10 € bruts mensuels pour les agents qui adhèrent au contrat collectif signé avec le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées auprès de TERRITORIA Mutuelle.

L'obligation de participation sur la part Santé, pour laquelle le SIMAJE verse déjà une participation à hauteur de 16,28 € bruts mensuels sur les mutuelles labellisées, sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

- Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL à hauteur de 34,65% au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur les charges patronales, soit + 3%, avec des augmentations annoncées chaque année jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2028 pour atteindre 43,65%.

- Après une diminution de son taux de cotisation de 1,10% à 0,9% en 2024, le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées a procédé à une augmentation au taux de 1,30% au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- Le taux accident de travail appliqué aux agents du régime général, qui était passé de 1,67% à 1,57% en 2024 n'est toujours pas connu pour 2025.

Il conviendra de tenir compte également comme chaque année de l'évolution des frais de personnel liée au Glissement Vieillesse Technicité et aux avancements de carrière des agents.

**Les principaux chiffres à retenir sont les suivants :**

Fonctionnaires (titulaires + stagiaires) : 118 dont 10 agents en disponibilité pour convenances, 1 agent en congé de proche aidant, 1 agent en période préparatoire de reclassement

CDI de droits public : 2

Contrats d'accroissement temporaire d'activité (CATA) : 17

Vacataires : 4

Remplaçants : 2

Contrat de droit public directrice de crèche : 1

❖ **Les participations et subventions versées aux organismes sont estimées à 1 261 460 €**

BP 2023	RÉALISÉ 2023	BP 2024	RÉALISÉ 2024	Prévisionnel 2025
1 274 104 €	1 118 840€	1 266 820 €	1 128 112€	1 261 460 €

**Les Participations versées à l'Ogec de Lourdes et à l'Ogec de Saint-Pé de Bigorre**

Les conventions avec l'OGEC de Lourdes et de St Pé de Bigorre ont été renégociées fin 2020 pour une période allant jusqu'en 2026 et sont ajustées chaque année en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages.

Malgré l'augmentation du coût de l'élève, le versement à l'OGEC de Lourdes en 2025 s'élevant à 289 724 € sera inférieur d'environ 16 557 € à celui de 2024 du fait de la perte de 25 élèves.

La participation versée à l'OGEC de Saint-Pé pour l'école Sainte Elisabeth s'élevant à 38 112 € est supérieure de 427 € à celle de 2024 du fait du maintien des effectifs et du coût de l'élève.

Une subvention de 22 054 € est également prévue pour les déplacements scolaires.

**Pour rappel, les autres principales participations et subventions concernent :**

- La crèche St Vincent de Paul pour 600 000 €,
  - La halte-garderie la Souris Verte pour 210 000 €,
- Pour ces 2 subventions, les montants seront cependant ajustés dès que la CAF aura versé le Bonus Territoire à ces deux établissements dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Les montants de la subvention du SIMAJE seront donc diminués du montant de ce Bonus Territoire qui ne sera connu qu'au cours du second semestre 2025.
- Le comité d'entraide pour 30 590 €,
  - Les projets éducatifs dans les écoles pour 26 085 €,
  - La subvention versée au Sivu du Pibeste pour 14 000 €
  - La participation de 10 200 € pour les écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat dispensant un enseignement bilingue en langue régionale,

Depuis 2021, ce chapitre enregistre également les dépenses d'informatique en nuage (cloud) : le montant pour 2025 devrait avoisiner les 15 685 €.

Il conviendra d'inscrire une enveloppe de 5 000 € pour les créances éteintes et les admissions en non-valeur sur ce chapitre.

❖ **Provisions**

Avec le passage à la M57, il n'existe plus de crédits de paiement pour des dépenses imprévues. Une enveloppe va être inscrite en provisions en cas de contentieux ou de créances dont la probabilité de recouvrement est compromise.

**LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à 8,4 M€ :**

BP 2023	RÉALISE 2023	BP 2024	RÉALISE 2024	PRÉVISIONNEL 2025
8 173 029 €	8 776 222 €	8 650 822 €	8 587 453 €	8 437 200 €

**Les contributions financières des communes constituent la principale recette du Simaje :**

Suivant le pacte financier conclu dès 2018 entre les 23 communes du Syndicat, elles correspondent aux attributions de compensation versées aux communes par la CA Tarbes Lourdes Pyrénées correspondant à la charge évaluée des compétences transférées.

Dans un souci de solidarité avec la commune de Loubajac, l'article modifié en 2021.

Les contributions financières des communes sont donc identiques à celles de 2022 pour un montant global de 7 227 872 €.

<b>Communes</b>	<b>Montants en €</b>
ADE	265 843
LES ANGLES	40 289
ARCIZAC EZ ANGLES	83 433
ARTIGUES	8 248
BARLEST	104 370
BARTRES	166 865
BOURREAC	37 751
ESCOUBES POUTS	35 530
JARRET	102 150
JULOS	120 866
LEZIGNAN	118 011
LOUBAJAC	129 114
LOURDES	4 733 457
PAREAC	19 669
PEYROUSE	98 977
POUEYFERRE	291 539
ST PE DE BIGORRE	397 178
SERE LANSO	24 744
ASPIN EN LAVEDAN	160 203
OMEX	78 991
SEGUS	88 191
OSSEN	73 916
VIGER	48 537
<b>TOTAL</b>	<b>7 227 872</b>

Il est également précisé que si la participation financière demandée par le SIMAJE à ses communes membres dépasse le montant de 7 227 872 €, le solde sera réparti entre les communes membres au prorata de leur population DGF telle qu'elle est notifiée sur les fiches DGF.

**Les principales autres recettes de fonctionnement sont :**

- les contributions parentales pour les cantines et les accueils de loisirs sont estimées cette année à 720 000 €. Depuis 2023, les tarifs de la restauration scolaire sont modulés en fonction du quotient familial tout comme ceux des accueils de loisirs. Les nouveaux tarifs sont en vigueur depuis le 1er février 2024.
- la participation financière des communes hors SIMAJE pour la scolarisation de leurs élèves (base 750 euros par élève en 2025) va permettre de générer une recette prévisionnelle de 32 250 € (montée en puissance jusqu'en 2026 pour arriver à 800 euros par an par élève),
- les subventions provenant de la CAF, du CD 65 et de l'État pour un total de 330 380 €,
- le remboursement du personnel mis à disposition (directrice de crèche) pour 51 000 €,
- les remboursements sur charges de personnel provenant de la CPAM et de notre assurance statutaire estimés à 25 000 €,

- les autres recettes proviennent de tiers pour le remboursement MAJE : remboursement affranchissement de la CA TLP, fluide mune de Lourdes pour 6 000 €,
- les loyers perçus du Rectorat et de la ville de Lourdes pour les collections du château : 16 500 €,
- le remboursement des accompagnateurs scolaires par la CATLP pour 14 000 €.

## II – INVESTISSEMENT

L'enveloppe globale des investissements concernant les travaux et équipements est estimée à environ 6,2 M€ TTC (dont les restes à réaliser 2024 repris à hauteur de 373 882 €), sur la base du programme d'investissement suivant :

- ✓ **Investissements relatifs aux établissements scolaires, péri et extra scolaires : 293 228,12 € dont 47 168,12 € de restes à réaliser**

**Une enveloppe de travaux estimée à 243 653,42 € TTC dont 41 653,42 € de reports 2024**

- Travaux de sécurisation dans plusieurs écoles maternelles : Lapacca, Ophite, Darrespouey et l'école primaire du Lapacca,
- Ecole maternelle Lapacca : réfection de la toiture,
- Ecole Poueyferré : travaux d'économie d'énergie, réfection d'une armoire électrique et nivelage terrain espaces verts,
- Ecole Darrespouey : réfection du sol d'une salle de classe,
- Ecole Honoré Auzon : aménagement des vestiaires et installation de stores,
- Ecole d'Ossen : aménagement rampe office des rideaux pour la cantine,
- Ecole Lézignan : reprise sol préau, nivelage du terrain et gazon,
- Ecole primaire Lapacca : bancs autour des arbres.

**Acquisition / Renouvellement de matériel informatique** : une enveloppe à 9 630 €

**Pour le service Prévention** : 6 674,40 € dont 3 554,40 € de restes à réaliser

Acquisition de deux fauteuils et de deux chaises porteuses pour les évacuations en cas d'incendie.

**Mobilier et équipements pour les écoles et les cantines** : 33 270,30 € dont 1 960,30 € de restes à réaliser

Pour l'équipement des écoles, un effort est fait cette année pour limiter les achats afin de permettre de répondre à la prospective financière. Seul va être poursuivi le renouvellement du mobilier vétuste de la dernière classe de l'école Honoré Auzon. Pour les autres écoles il s'agit de petits investissements dans la continuité du renouvellement du matériel de nettoyage.

- ✓ **Bâtiment administratif** : Une enveloppe de 10 158,37 € dont 3 658,37 € de reports 2024  
Ces crédits sont prévus pour l'acquisition de matériel informatique et d'outillage.

- ✓ **Relais petite enfance** :  
Enveloppe estimée à 1 030€ TTC pour l'acquisition de matériel informatique.

- ✓ **Multi Accueil 59 places** : 3 000 000 € dont 308 558,21 € de restes à réaliser

Les travaux du multi accueil 59 places ont commencé fin d'année 2024 avec le chantier de la démolition de l'ancienne piscine de la Coustète mise à disposition par la ville de Lourdes.

Pour rappel, le Comité syndical lors de sa séance du 10 février 2024 a validé le programme de construction du multi accueil 59 places travaillé en lien avec la Préfecture de la Région de Nouvelle-Aquitaine de Vincent de Paul.

A l'issue d'une procédure de concours d'architectes, le cabinet Goubert et Landes a été désigné comme maître d'œuvre pour réaliser cette construction.

La consultation des entreprises a été lancée fin d'année 2024 afin que les travaux débutent au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, pour une livraison prévisionnelle au premier semestre 2026.

Des subventions prévisionnelles de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF sont inscrites pour un montant de 1 580 400 €.

✓ **Cuisine centrale : 700 000 € dont 12 772,41 € de restes à réaliser**

La société SPI Ingénierie a réalisé en 2024 une étude afin d'évaluer le coût des travaux et du matériel à acquérir pour ouvrir l'ex cuisine centrale SOGERES en septembre 2025.

Les travaux de réhabilitation de la cuisine ont commencé fin d'année 2024 en régie avec notamment la protection des cloisons et la rénovation électrique.

Une consultation doit être lancée au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour la réalisation des autres travaux estimés à 279 600 €

Divers équipements (matériel et mobilier) sont nécessaires à la mise en service, le chiffrage estimatif s'élève à 253 000 €.

Une subvention prévisionnelle de la Région est inscrite à hauteur de 25 % de la partie travaux ainsi que pour le volet équipement dans le cadre du dispositif en faveur de la transition alimentaire dans la restauration collective.

Le remplacement du véhicule utilisé pour la livraison des repas dans les écoles est également prévu pour un montant de 70 000 €.

✓ **Opérations non individualisées**

Il est proposé d'inscrire une enveloppe d'environ 2 M€ qui pourra être redistribuée dès finalisation du coût des investissements et des possibilités de subventions par les différents partenaires.

### **III - LA DETTE**

Le capital de la dette SIMAJE restant dû au 01/01/2025 est de 1 449 751,12 €

L'encours de la dette par habitant au 01/01/2025 s'élève à 68,77 €

(sur la base de la population INSEE 2021 : 21 082 hab.)

La souscription d'un emprunt à hauteur d'1,8 millions pour financer le projet du multi accueil et de la cuisine centrale est en cours de consultation.

La baisse de l'annuité de la dette à partir de l'exercice 2025 devrait permettre d'absorber ce nouvel emprunt.

**Structure de la dette actuelle :**

A ce jour : 9 emprunts sont en cours de remboursement, tous classés dans le groupe A selon la charte de bonne conduite, correspondant à des taux fixes ou à des taux variables simples.

**Annuité 2025** : 238 330,59 € dont intérêts = 31 365,46 €

- dont capital = 206 965,13 €

DESTINATION DES PRÊTS	PRÊTEUR	CAPITAL EMPRUNTE	TANT DU AU 01/01/2025
École Poueyferré	Crédit Agricole	245 248,48 €	94 518,45 €
Accueil Loisirs St Pé	CAF	35 000,00 €	3 500,00 €
Construction école St Pé	Caisse Épargne	1 200 000,00 €	340 000,00 €
Investissements 2018	Crédit Agricole	340 000,00 €	213 384,45
Investissements 2018	Caisse Épargne	216 667,00 €	133 071,88 €
Investissements 2018	Banque Postale	346 000,00 €	212 320,16 €
Investissements 2018	Caisse Épargne	123 200,00 €	75 666,61 €
École Ossen	Crédit Agricole	150 000,00 €	98 745,51 €
Investissements 2020	Crédit Agricole	380 000,00 €	278 544,06 €
<b>Etat de la dette au 1/1/2025</b>		<b>3 036 115,48 €</b>	<b>1 449 751,12 €</b>

### Extinction de la dette :

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	1 449 751,12	238 330,59	31 365,46	2,16%	2,28%	206 965,13	238 330,59
2026	1 242 785,99	230 362,60	24 170,89	2,05%	2,14%	206 191,71	230 362,60
2027	1 036 594,28	227 594,60	18 587,09	1,90%	2,02%	209 007,51	227 594,60
2028	827 586,77	217 856,96	12 910,14	1,66%	1,83%	204 946,82	217 856,96
2029	622 639,95	134 699,12	8 564,09	1,49%	1,57%	126 135,03	134 699,12
2030	496 504,92	114 526,12	6 795,16	1,48%	1,50%	107 730,96	114 526,12
2031	388 773,96	114 526,12	5 172,87	1,48%	1,50%	109 353,25	114 526,12
2032	279 420,71	114 526,12	3 523,75	1,47%	1,49%	111 002,37	114 526,12
2033	168 418,34	101 556,61	1 847,22	1,44%	1,48%	99 709,39	101 556,61
2034	68 708,95	37 199,72	843,21	1,56%	1,48%	36 356,51	37 199,72
2035	32 352,44	23 372,14	417,45	2,23%	1,78%	22 954,69	23 372,14
2036	9 397,75	9 544,45	146,70	2,50%	2,51%	9 397,75	9 544,45

### Extinction de l'encours

